

Le crédit au ♥ de vos projets  

NOTRE PRÊT

À TEMPÉRAMENT*

POUR LA

RÉNO- VA- TION

à taux
ZÉRO

Société wallonne
du crédit social

Vous souhaitez réduire

votre consommation énergétique,

adapter ou sécuriser

votre habitation ?

Découvrez vite si la **SWCS**
peut répondre à **vos attentes !**

* Ce dépliant concerne un prêt à tempérament visé par le Code de Droit Economique (C.D.E.) et par les règlements Général et Spécifique des prêts tels qu'adoptés les 16 et 28 mai 2019



Wallonie
logement



SWCS

Le crédit au cœur de vos projets.

NOS AVANTAGES

- Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de **0 %**
- Financement jusqu'à **60.000€ de travaux**
- Remboursement jusqu'à votre **86^{ème} anniversaire**
- Intégration directe des **primes de la Région** auxquelles vous avez droit

Et un accompagnement sur-mesure grâce à nos experts et à nos guichets à votre service partout en Wallonie !

UN PRÊT, DIFFÉRENTES FORMULES

- **Rénopack** : un prêt à taux zéro pour vos travaux réalisés sur base d'un audit logement
- **Rénopack SWCS** : un prêt à taux zéro pour vos travaux de toiture ou d'électricité sans audit logement avec un régime de prime spécifique
- **Rénoprêt** : un prêt à taux zéro pour vos travaux sans audit logement et sans prime soit parce que vous renoncez aux primes (ex. menuiseries extérieures) soit parce que les travaux prévus n'y donnent pas droit (ex. panneaux photovoltaïques)

Les travaux que nous pouvons financer :

Des travaux d'un montant **min. de 1000€ à max. 60.000€** qui permettent :

- De rendre votre **habitation salubre** (mise en conformité de l'électricité et du gaz, étanchéité, ventilation, équipements sanitaires s'il n'y en a pas ainsi que les éléments de chauffage)
- De **réaliser des économies d'énergie** (couverture et isolation de la toiture, isolation des murs, remplacement de la chaudière,...)
- De **sécuriser votre habitation** (stabilité, prévention contre la chute ou les inondations,...)
- D'**adapter votre habitation au handicap** (adaptation de votre salle de bain, adaptation de votre cage d'escalier,...)

Découvrez la liste complète des travaux finançables sur swcs.be/travaux

NOS PRINCIPALES CONDITIONS

- Vous avez **min. 18 ans** et vous êtes **personne seule, une famille monoparentale ou classique** de maximum deux enfants à charge
- Vous disposez de **revenus stables** et d'une **capacité financière suffisante**
- Vous êtes **domicilié en Belgique** et vous êtes propriétaire d'un **logement de plus de 15 ans situé en Wallonie** pour lequel vous souhaitez réaliser des travaux
- Vous rembourserez le prêt avant votre **86^{ème} anniversaire**¹
- Vos revenus imposables globalement ne dépassent pas **104.400€²**
- Vous faites appel à une **entreprise inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises**
- Vous **habitez le logement** à l'issue des travaux³
- Le logement est **salubre** et vous disposez d'une **attestation de conformité** des installations électriques et/ou de gaz⁴

Pour connaître l'ensemble de nos conditions, rendez-vous sur notre site www.swcs.be

¹ La durée de remboursement du prêt dépend de la durée légale, du montant du prêt et du type de travaux

² Ce montant est susceptible d'évoluer, retrouvez les montants actualisés en temps réel sur notre site : www.swcs.be

³ Excepté dérogations

⁴ Si vos travaux concernent ces postes, l'attestation vous sera demandée à l'issue de vos travaux



Exemple représentatif* :

Un couple souhaite rénover son habitation. Le coût des travaux est de 25.000,00€ (selon les devis récoltés). Les revenus imposables globalement (R.I.G.) du couple s'élèvent à 44.614,73€. Le montant des primes auquel le couple a droit est de 3.500€.

* sous réserve d'acceptation du prêt

Montant du crédit :	25.000,00€
Durée initiale du crédit*	140 mois
Taux d'interêt (taux débiteur annuel fixe)	0,00 %
Mensualité (montant d'un terme du crédit)	179,17€
Montant des primes*	3.500€
Durée du crédit (après validation des primes sur base des travaux réalisés et des factures finales)	120 mois
Coût total du crédit	0,00€
Montant total dû par les emprunteurs (tel que défini par le Code de droit économique)	25.000,00€
TAEG	0%

* Le montant des primes (après validation) est affecté au remboursement anticipé et partiel du crédit. La mensualité reste la même mais la durée de remboursement est réduite.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Comment introduire votre demande de prêt ?

1. Munissez-vous des **devis définitifs** concernant vos travaux (max. 60.000€) et du **rapport d'audit**¹ fourni par votre auditeur logement agréé²
2. Rendez-vous sur **appicredit.swcs.be**
3. Introduisez votre **demande en ligne**



Vos travaux ne peuvent débuter qu'après la signature de votre contrat de prêt

Besoin de renseignements complémentaires ou d'aide pour introduire votre demande de prêt ?



Trouvez le guichet le plus proche de chez vous sur **swcs.be/guichets**

Votre guichet* :



* Tous les guichets du crédit social agissent en tant qu'intermédiaires de crédit (les guichets en tant qu'agents liés, les entités locales en tant que courtiers). La Société wallonne du crédit social agit en tant que prêteur.

Contact



www.swcs.be



SWCS



078/158.008



1 Concerne uniquement le Rénopack avec audit logement

2 Retrouvez la liste des auditeurs logement agréés sur **energie.wallonie.be**